



CAPD du 11 mai 2017



23 Grand'Rue Sapiac (Mtban)
05-63-03-57-81
06-82-30-11-88
snu82@snuipp.fr
<http://82.snuipp.fr>

Présent-e-s :

Les élu-e-s du personnel

SNUipp-FSU : Guillaume Mangenot, Hélène Nadal, Rodolphe Portolès, Sandra Rubio

Se-UNSA : Sylvie Loire

DASEN (M Pestel), Secrétaire Générale (Mme Bagnol)

IEN-Adjoint au DASEN (M.Vignau), IEN Caussade (Mme de la Motte), IEN Valence d'Agen (M Doussine),

IEN Montauban Centre (Mme Doutreleau)

Pour les services de la DRH : Mme Sans, M. Vercauter

Déclaration liminaire intersyndicale (alerte sociale)

Déclaration du Se-UNSA

Déclaration du SNUipp-FSU

M. le DASEN arrive à la CAPD après la lecture des déclarations.

1- Approbation du CR de la CAPD du 9 mars 2017

Quelques ajouts demandés par les élu-e-s SNUipp-FSU.

2- Mouvement des personnels

433 participants

191 satisfaits, donc 44,11 %

121 sont sans poste

44,5 % obtiennent leur voeu1

15 % obtiennent voeu2

Les élu-e-s du personnel SNUipp-FSU82 ont défendu la possibilité de signaler la clôture de (ou la renonciation à) son poste. En effet, prévenir qu'on souhaite ne plus être titulaire à titre définitif de son poste à la rentrée suivante permettrait de clarifier les choses dès le départ, et de stabiliser les nominations dans l'intérêt de tous : du collègue qui souhaite partir et qui sait qu'il ne reviendra pas (quitte à participer au 2nd mouvement), et de l'école qui voit arriver une personne nommée à titre définitif sans le délai qu'occasionne une année en délégation.

Le DASEN n'adhère pas à notre position prétendant que cela va entraîner encore plus de situations compliquées, avec des postes non pourvus. Il considère que ces situations (5 à 6 personnes) peuvent être traitées à la main lors des délégations. Il n'accepte pas notre proposition.

L'administration annonce que, suite au groupe de travail, il y a eu trois changements par rapport au projet initial (ULIS école Ducau, ITEP Albarèdes, changement d'école de rattachement pour deux brigades à l'initiative de l'administration « dans l'intérêt du service »).

Postes à profil :

ULIS second degré : il y a une politique académique pour développer la présence des enseignants du 2nd degré sur ces unités en collège et en lycée.

PDMQDC :

A avis égal, le barème a départagé les postulants.

Il n'y a pas de défavorable, des avis réservés uniquement. Les collègues concernés peuvent se tourner vers l'administration pour obtenir un avis circonstancié sur les motifs pour lesquels leur candidature n'a pas été retenue.

Les IEN signalent que, généralement les collègues ayant un avis réservé rencontrent des difficultés à dépasser l'expérience personnelle.

Les élu-e-s du personnel SNUipp-FSU82 ont demandé pour quel motif il arrive qu'un candidat reçoive un avis TRÈS favorable, le plaçant avant des collègues ayant un avis favorable.

L'administration répond qu'il s'agit de quelqu'un qui est déjà sur ce type de poste dans un autre département ou qui a une projection très positive.

Enseignant référent :

Il reste 3 postes vacants.

Annonces récentes sur les actuels PDMQDC :

Les élu-e-s du personnel SNUipp-FSU82 demandent si les collègues concernés pourront demander une révision d'affectation s'ils sont redéployés en direction des CP en REP.

L'administration répond qu'ils savent que c'est un dispositif non pérenne. Il sera impossible dans le Tarn-et-Garonne de dédoubler les CP, faute de locaux. C'est effectivement un problème RH qui n'a pas échappé à l'administration.

Poste de Labastide St Pierre maternelle :

Ce poste apparaissait comme vacant pour cause de congé longue durée. La réponse du comité médical n'est pas encore définitive. La collègue vient de relancer une demande de reprise.

Dans l'attente de cette réponse, le DASEN propose de différer la nomination sur ce poste. La collègue qui arrivait sur ce poste serait autorisée à participer au 2ème mouvement. Si le CLD est prolongé, elle serait nommée à titre définitif.

Cette proposition est soumise au vote.

Pour : 6

Abst : 4 (Les élu-e-s du personnel SNUipp-FSU82 se sont abstenu-e-s, afin de souligner la difficulté de prendre position : les deux collègues concernées se trouvent dans une situation compliquée.)

Demande d'annulation de permutation d'une collègue venant du 88 suite à un changement de situation professionnelle de son conjoint.

Le DASEN refuse. Le ministère tranchera.

Demandes de formation CAPPEI hors délai :

Le DASEN ne voit pas de raison de les traiter.

Postes à profil vacant :

Il y aura un nouvel appel à candidature

Demandes de délégation :

Elles seront traitées en CAPD formation continue (jeudi 18 mai)

Remplacement :

D'après le décret paru le 10 mai au JO, il y a des zones géographiques à définir, les élu-e-s du personnel SNUipp-FSU82 demandent s'il est possible d'organiser un groupe de travail.

L'administration répond que oui, mais qu'il ne sera pas possible d'organiser un CTSD avant la sortie. Il semble que cela n'engage pas de gros changements dans le département pour l'organisation du remplacement.

Temps partiels sur autorisation :

Les élu-e-s du personnel SNUipp-FSU82 demandent communication de la liste des collègues qui se sont vu refuser une telle demande.

Des arbitrages sont en cours (avis du médecin de prévention en attente). La liste sera bientôt communiquée.

Demandes de disponibilités sur autorisation :

La liste a été communiquée par l'administration, l'intention était plutôt de répondre, non au vu de la situation des effectifs, mais les personnels hors de France et les projets de reconversion ont reçu une réponse favorable.

Questions diverses du Se-UNSA

Les stagiaires CAPPEI auront-ils 24h en juin ? C'est à l'étude.

Le tutorat pour la formation CAPPEI ? A l'étude également

Exeat ineat :

38 demandes en intra (commission académique en juin)

15 demandes extra-académique

exeat non compensés : **non**, ineat : **oui**

Nombre de contractuels : 9 à ce jour

Quels suivis et formation desdits contractuels : suivi circo, entretien avec l'IEN dans les 15 jours

Questions diverses du SNUipp-FSU82

Combien de collègues ont été fortement incités à participer au mouvement?

Deux à ce jour

UE P. Darasse : L'implantation d'une UE au collège P. Darasse est-elle d'actualité ? Si oui, selon quelles modalités ?

C'est en projet mais la convention avec l'IME n'est pas signée. L'UE ouvrira pour septembre, le volume horaire n'est pas définitif : ce sera 0,5 poste au collège Darasse à la rentrée 2017.

AVS-CO en ULIS :

Seront-ils bientôt tous des AESH pour garantir la stabilité de l'accompagnement ? Oui cela se fait au fil des départs de CUI.

Possibilité pour les AESH de participer au PAF : lors d'une audience, l'administration avait répondu que c'était impossible. Le SNUipp-FSU 82 ayant soumis les textes qui autorisent cette possibilité, l'administration veut vérifier avant de s'engager.

Les autres questions posées par les élu-e-s du personnel SNUipp-FSU82 ont été traitées au cours de la CAPD.